



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANTILLY

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2025 À 20H00

- Nombre de conseillers élus : 11
- Nombre de conseillers en fonction : 11
- Nombre de conseillers présents : 9
- Nombre de votants : 10 (dont 1 pouvoir)

Date de la convocation : le 2 décembre 2025

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 9 décembre 2025 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMUYNCK.

Conseillers présents : Arnaud DEMUYNCK, Marc LEDURE, Florent PIERRON, Guy BILTHAUER, Laetitia CAVENEL-LAURI, Fanny MATTE, Anthony PFEFFER, Philippe STEIMETZ, Didier THIRY.

Conseillers absents : Yannick DUPIRE, Vianney PERRIN (pouvoir à Arnaud DEMUYNCK pour tous les points à l'ordre du jour).

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

POINT 5 : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1 DCM N°029/2025

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° DCM n° 006/2025 du 20 mars 2025 approuvant le budget primitif de la commune d'Antilly,

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Investissement	
		Dépenses	Recettes
2041511	Biens mobiliers, matériels et études	500.00 €	
231 op. 75	Immobilisations corporelles en cours – travaux mairie	-500.00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Antilly, le 9 décembre 2025

Le Secrétaire,
Florent PIERRON



Le Maire,

Arnaud DEMUYNCK

